

PLAN DE GESTION DE TRAFIC COUPURE D'AXE

Un Plan de Gestion de Trafic est élaboré pour faire face à des perturbations de circulation routière nécessitant une action coordonnée des autorités et des différents services participant à l'exploitation de la route sur un axe ou un réseau déterminé.

Le PGT « coupure d'axe » du département de l'Aveyron, sous le pilotage de l'autorité coordinatrice PREFET repose sur :

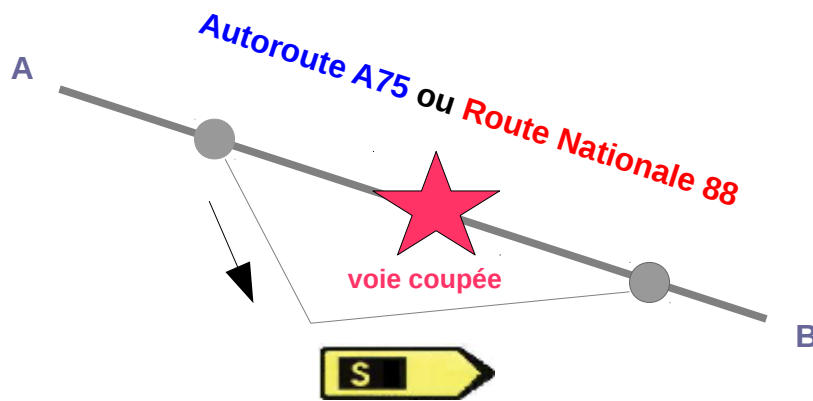
- une organisation décisionnelle des autorités
- une organisation fonctionnelle des services pour mettre en œuvre les décisions prises (gestionnaires routiers, forces de l'ordre...)
- une organisation de la communication vers les usagers
- des mesures d'exploitation coordonnées de gestion de trafic élaborées à partir d'une concertation interservice (accords mutuels)

L'objectif du PGT « coupure d'axe » consiste à :

- limiter les effets des perturbations dégradant les conditions de circulation
- contribuer à la sécurité des usagers au cours de leurs déplacements

L'objectif principal est de gérer la circulation routière en cas de coupure partielle ou totale de la route (accident, manifestation, incendie, route dégradée...).

Pour cela, le PGT d'axe s'attache à décrire les mesures de déviation du trafic c'est à dire les axes qui peuvent être empruntés par les usagers pour aller d'un point A à un point B en évitant la zone coupée.



itinéraire « S » de substitution (route départementale ou communale)

En Aveyron, le Plan de Gestion de Trafic « coupure d'axe » a été approuvé le 16 janvier 2014. Il concerne les deux axes routiers nationaux (la RN88 et l'A75) en décrivant les mesures locales de gestion du trafic : itinéraires départementaux de substitution et actions de chaque intervenant (DIRs, CG12, CEVM, Police, gendarmerie et Préfecture/DDT voisines le cas échéant).

La pose de la signalisation permettant de guider les usagers sur les axes départementaux en parallèle de l'A75 et de la RN88 est en cours de finalisation.

